

COMPTE-RENDU CDEN DU JEUDI 25/11/2010

Le CDEN- Conseil Départemental de l'Education Nationale- s'est tenu à la Préfecture le jeudi 25/11 en présence du secrétaire général représentant le Préfet et sous la direction de M. LOBSTEIN, Inspecteur d'Académie de la Haute-Vienne. Assistaient également à ce Conseil des élus, conseillers généraux et maires, ainsi que des représentants des organisations syndicales enseignantes et des deux fédérations de parents d'élèves, la FCPE et l'AAPE. L'ordre du jour comprenait surtout le **bilan de la rentrée 2010 pour les 1^{er} et 2nd degrés**.

L'IA a d'abord indiqué que cette rentrée était « placée sous le signe des réformes » : réforme des lycées, de la formation des enseignants, du socle commun et livret de compétences, « partie intégrante du DNB » (Diplôme National du Brevet). Concernant ce dernier point, il a rajouté que les équipes pédagogiques s'en seraient bien emparé (!) et a parlé du livret de compétences comme si celui-ci était déjà en vigueur dans le 2nd degré depuis l'an dernier (Or, il n'y avait qu'une énième expérimentation dans certains établissements qui n'a jamais fait l'objet du moindre bilan).

Les représentants de la FSU ont alors lu une déclaration (*voir le fichier joint*) montrant que nous avions une autre perception du bilan de la rentrée. Le ton utilisé par l'IA est alors devenu très agressif, celui-ci nous reprochant de ne quasiment pas aborder les « aspects pédagogiques » dans notre texte et nous accusant d'avoir des « visions apocalyptiques » concernant notamment la question des effectifs par classe. Nous avons alors donné des exemples très concrets pour le contrer.

Après l'**examen de l'évolution des effectifs par collège** depuis 4 ans, un bilan des demandes de dérogation à l'entrée en 6^{ème} a été présenté (Sur ce dernier point et sur l'application du nouveau projet de sectorisation, *voir le compte-rendu du dernier CDEN du 07/10 dirigé par le Conseil Général*). La représentante du SNEP a alors regretté que deux demandes d'ouverture de sections sportives aient été rejetées pour les collèges Maurois (foot) et A. France (handball) alors que cela aurait pu contribuer à limiter, voire enrayer la baisse des effectifs pour ces établissements, notamment le 1^{er}. Pas de réponse claire de l'IA.

Cela confirme que l'assouplissement de la carte scolaire a dégradé les situations de Calmette et Maurois.

Nous sommes ensuite intervenus sur l'**affectation des élèves en 3^{ème} DP 6h**. En effet, 90 demandes en vœu 1 n'ont pas été satisfaites et les capacités d'accueil nous semblent parfois très réduites, jusqu'à 2,5 fois inférieures au nombre de places disponibles. Il semblerait nécessaire d'ouvrir de nouvelles sections, notamment à J. Monnet et M. Bastié tout en allégeant les effectifs par classe (Toutes les divisions sont à 24 ce qui pose aussi la question des moyens et des conditions d'enseignement). Or, l'IA a plutôt évoqué la fermeture de sections sans préciser où pourraient alors être affectés ces élèves !!!

Concernant justement la **question des moyens par établissement**, nous avons parlé d'un resserrement des DGH alors que les effectifs augmentent pour la plupart des collèges et que ce n'est qu'un début, compte tenu de l'évolution démographique et de la hausse régulière des naissances depuis 2000. L'IA s'est certes félicité de la hausse des effectifs, mais n'a pas souhaité clairement répondre à nos vives inquiétudes pour les prochaines années, indiquant que ce n'était pas à l'ordre du jour et qu'il faudrait attendre le prochain CDEN (en février-mars ?) pour aborder ce sujet... Les documents font aussi apparaître pour certains établissements des « problèmes d'absorption des HSA », ce qui nous a permis d'affirmer que cette pratique atteignait ses limites et qu'il fallait bien naturellement abonder les DGH en heures-postes.

Parmi les questions diverses abordées, l'IA a tout de même reconnu une part d'improvisation dans la mise en œuvre du LPC (Livret Personnel de Compétences). Il existe en plus un problème d'interface entre Sconet et Pro-notes. Le problème du renouvellement des manuels lié aux changements de programmes a aussi été abordé, l'Etat n'ayant pas donné les moyens nécessaires pour que chaque élève dispose d'un livre adapté au contenu des programmes. Résultat: certains établissements puisent dans les fonds de réserve pour acheter ces manuels, pratique qu'il faut condamner et rejeter (Les prélèvements sur fonds de réserve doivent être approuvés par le CA et, en tout état de cause, ces fonds ne sont pas destinés à palier les carences de l'Etat, que ce soit pour les manuels scolaires ou autre chose).

Le **bilan de la scolarisation des élèves handicapés** a permis de rappeler la transformation des UPI en ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). L'IA annonce que les prochaines DGH comprendront 21h destinées pour ces dispositifs (Vigilance...). Continue à être posée la question des personnels d'accompagnement de ces élèves , tant pour le nombre d'enseignants référents qui paraît insuffisant que pour le nombre d'AVS, et pour l'absence totale de cadres d'emplois nécessaires pour l'aide à la scolarité. Pour l'IA, la réponse pourrait être associative pour certains personnels d'accompagnement.

Compte-rendu établi par les représentants du SNES-FSU, Christophe DUBUC et Patricia BARBAUD-VAURY

P.S. : nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question concernant ce compte-rendu ou pour avoir des informations plus précises concernant votre établissement.

U.87

Déclaration préliminaire de la Fédération Syndicale Unitaire au CDEN du 25/11/2010

« Moins d'Etat, moins de services publics, moins de Fonction Publique, moins d'Ecole Publique » : c'est le socle commun de la politique gouvernementale qui s'illustre dans le projet de loi de finances que le Gouvernement a présenté dans un climat social tendu, et que la FSU tient ici à condamner fortement.

Le non-remplacement d'un fonctionnaire à la retraite sur deux est devenu un dogme. Il faut fournir des chiffres et l'intérêt des élèves qui sont confiés à l'Education Nationale est bien secondaire. Les documents ministériels sur « le schéma d'emplois 2011-2013 » visant à « mobiliser les gisements d'efficience », programment avec brutalité le sabotage du Service Public d'Education.

La réduction du nombre de postes n'est hélas plus une nouveauté pour l'Education Nationale : moins 11 200 emplois pour la rentrée 2008, moins 13 500 pour la rentrée 2009, moins 16 000 pour la rentrée 2010, et moins 16 120 nouveaux emplois en moins pour la mission « enseignement scolaire » au titre du budget 2011 qui se déclinent ainsi :

- 9 000 suppressions dans le premier degré public qui s'apprête pourtant à accueillir une nouvelle hausse du nombre d'élèves (+ 3 900 pour le public selon la DEPP),

- 4 800 suppressions dans le second degré alors que le ministère annonce lui-même une augmentation des effectifs dans le second degré public de 48 500 élèves.

- Et c'est aussi la suppression de 600 emplois de personnels administratifs qui est prévue !

Ces plans sociaux sans précédent ne peuvent qu'asséner un coup fatal à la réussite de tous les élèves et aggravent considérablement les conditions de travail des personnels.

Dans le premier degré, nous en avons déjà constaté les effets : sur les effectifs par classe, le recul important de l'accueil des moins de 3 ans hors ZEP, les RASSED amputés, la formation continue et les remplacements sacrifiés, les EVS encore plus précarisés. La réforme de la formation des maîtres vise à faire des économies sur la formation initiale des enseignants, à réduire la formation des professeurs des écoles stagiaires et à envisager d'utiliser les diplômés Masters 2 comme vivier précarisé de remplacement.

Quel cynisme faut-il avoir en haut lieu pour oser laisser croire que les plus petits n'ont pas leur place à l'école, que les effectifs peuvent augmenter sans gêne pour la scolarité des plus faibles, que deux heures de soutien hors de la classe remplace l'intervention de maîtres spécialisés, que les psychologues scolaires peuvent disparaître, que des étudiants vacataires et

des retraités suffiront pour assurer les remplacements, que la formation continue est secondaire, voire inutile, et doit s'inscrire hors temps scolaire ...

On voit bien que l'élève n'est plus qu'à la périphérie d'un système qui renforce les situations établies au détriment de la grande masse de la population et des enjeux de notre société. Ainsi, la promesse présidentielle de diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième ne sera pas tenue. Guidées par le seul souci d'économies, les « réformes » mises en œuvre ne s'attaquent pas aux inégalités de réussite scolaire.

La rentrée dans les collèges du département a confirmé les tendances nationales : alors que la hausse d'effectifs s'est accentuée (+ 160 élèves, soit 1,6 %), les moyens attribués ont diminué (-69 h, soit - 0,79%). Cela s'est traduit sur le terrain par des classes globalement plus chargées (celles atteignant, voire dépassant les 30 élèves sont en nombre croissant), des possibilités très réduites de travail en groupes, de soutien aux élèves en difficulté, etc. Tout cela a de lourdes conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves et celles d'exercice du métier pour les enseignants (multiplication des compléments de service et des personnels précaires pour effectuer les remplacements).

Or, ce n'est pas la mise en œuvre dans des conditions précipitées du livret de compétences et sa prise en compte pour l'examen du brevet qui va changer les choses, puisque la remédiation promise aux élèves en difficulté n'entraîne aucun moyen supplémentaire.

Il faudra beaucoup d'astuce et de courage aux chefs d'établissement pour faire passer cette pilule amère. Quant aux recteurs, ils auront bien besoin de puiser dans les « gisements d'efficience » décrits dans les « fiches » communiquées en mai dernier par le ministre.

Nous ne pouvons donc qu'être en colère et inquiets devant un tel mépris pour ce qui devrait être une priorité absolue pour nos jeunes et pour l'avenir de notre pays. Par conséquent, encore une fois, nous réclamons les réformes et les moyens budgétaires nécessaires à la transformation de l'école pour qu'elle soit réellement le lieu de la réussite de tous les élèves et non celui du tri social.

Enfin, en ce qui concerne les personnels :

Les personnels de la Fonction Publique et de l'Education Nationale en particulier paient le plus lourd tribut à une réforme des retraites libérale et injuste qui ne règle rien des problèmes auxquels elle prétend s'attaquer. A terme, perte d'une journée de salaire par mois et recul de l'âge de départ dans un secteur très féminisé qui sera donc d'autant plus impacté par ces mesures. Le gouvernement continue de rester sourd aux revendications des personnels qu'il emploie en aggravant les conditions de salaire, de retraite, de travail et de fin de carrière (suppression de la CPA)...